

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	9	9 + 1 pouvoir

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **BOUILLET Francis, BREVOT Gérard, COLLOT Françoise, CROIX Mylène, GAURIER Jacques, HENRI Pascal, LOYER Gilles, NICOLLE François, PRIEUR Brice.**

Absents : **VANDERHOEVEN Sylvie.**

Représentés : **BERTOUT Emilie pouvoir donné à HENRI Pascal.**

**Monsieur LOYER Gilles** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Demande de solde du fonds de concours**

**N° de délibération : 55\_2025**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5216-5 VI,

**Vu** les statuts de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole incluant la commune de Mesnil Saint Père comme l'une de ses communes membres,

**Vu** la délibération du conseil municipal n°32-2023 du 10 novembre 2023 autorisant le maire ou son représentant à solliciter un fonds de concours auprès de Troyes Champagne Métropole,

**Vu** le projet rénovation de la couverture de l'église Saint-André d'un montant de 116 666,67€ HT,

**Considérant** la délibération de Troyes Champagne Métropole n° 7-2024 du 28 mars 2024 portant attribution d'un fonds de concours à la commune de Mesnil Saint Père d'un montant de 23 333€ pour l'opération de rénovation de la toiture sur la face Est du clocher de l'église,

**Considérant** que le montant du fonds de concours sollicité n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,**

**DECIDE** d'approuver le fonds de concours d'un montant de 23 333€ attribué par la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole en vue de participer au financement de la rénovation de la toiture sur la face Est du clocher de l'église,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 21 novembre 2025  
Pascal HENRI,  
Maire



Pascal HENRI  
2025.11.21 15:35:53 +0100  
Ref:9901611-14927185-1-D  
Signature numérique  
le Maire

Copie pour impression  
Réception au contrôle de légalité le 21/11/2025 à 15h44  
Référence de l'AR : 010-211002316-20251120-55\_2025-DE  
Publié le 21/11/2025 ; Affiché le 21/11/2025 ; Rendu exécutoire le 21/11/2025